

Bienvenue en 2^e année



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE



Département informatique

Secrétariat : Gwendoline Lugnier

Direction du département : Fabienne Jort

Direction des études 1^{re} année : Jean-François Anne

Direction des études 2^e année : Sylvian Delhoumi

Direction des études 3^e année/Alternance : Yohann
Jacquier/Eric Porcq

Responsable des stages : Pierrick Meignen

Responsable des emplois du temps : Albrecht Zimmermann

Responsable des SAÉ 3 et 4 : Laurent Jeanpierre

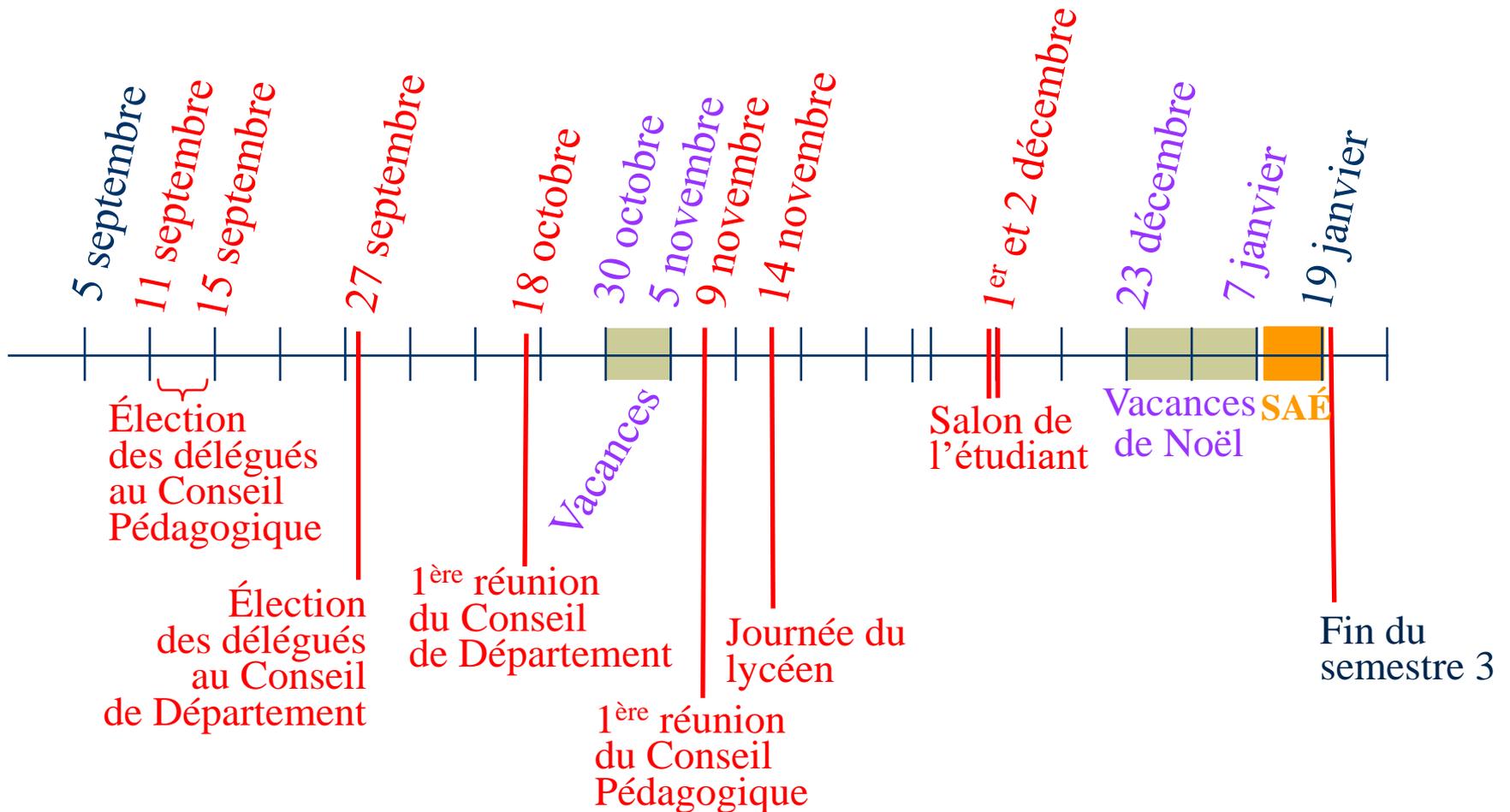
2^e année du BUT informatique

- ◆ Semestre 3 : 16 semaines
 - du 5 septembre au 27 octobre (8 semaines)
 - du 6 novembre au 22 décembre (7 semaines)
 - du 8 janvier au 12 janvier (1 semaine)

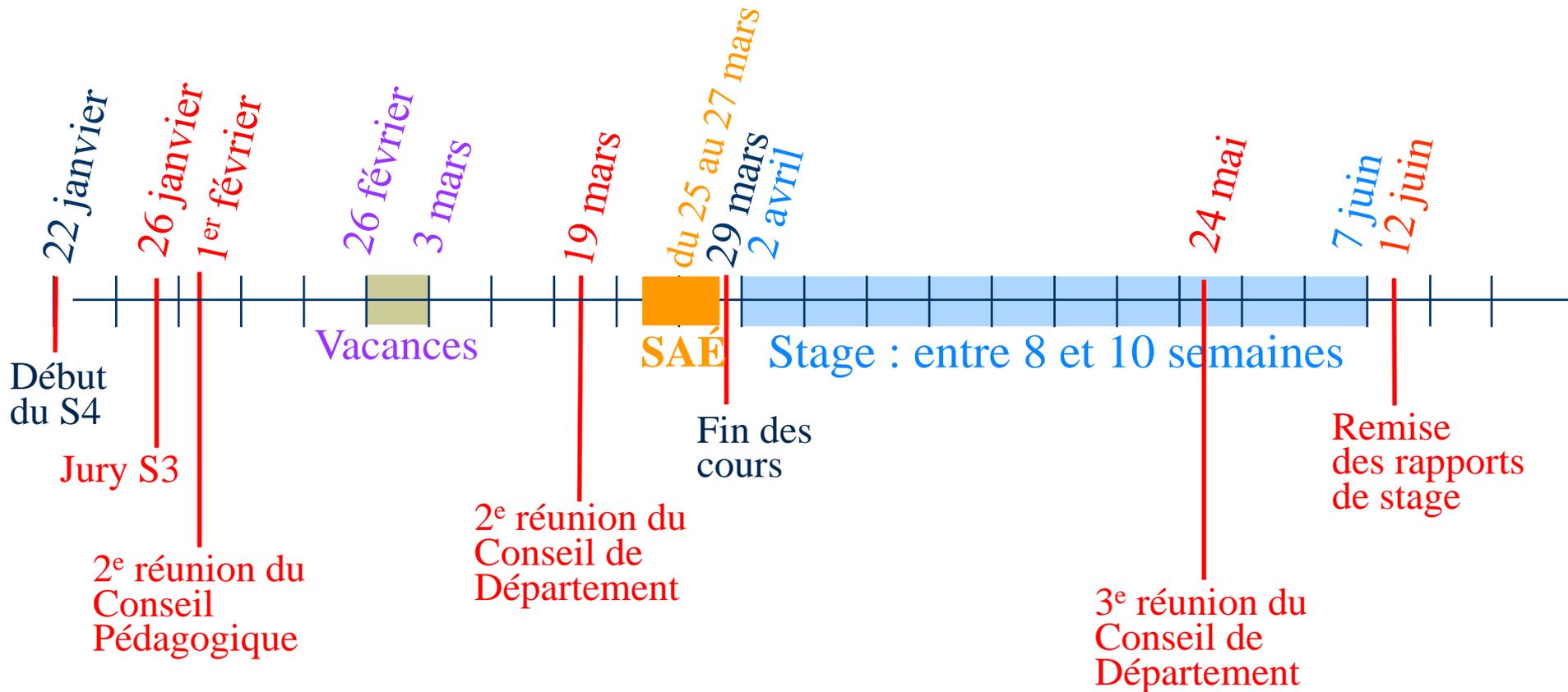
2^e année du BUT informatique

- ◆ Semestre 4 : 9 semaines + 8-10 semaines de stage
 - du 22 janvier au 23 février (5 semaines)
 - du 4 mars au 29 mars (4 semaines)
 - entre le 2 avril et le 7 juin (8-10 semaines de stage)

Calendrier du semestre 3



Calendrier du semestre 4



Compétences du semestre 3

Code élément	Libellé élément	Coefficient par UE (%)					
SEMESTRE 3		UE3.1	UE3.2	UE3.3	UE3.4	UE3.5	UE3.6
R3.01	Développement web	15	5	5	10		
R3.02	Développement efficace	10	13				
R3.03	Analyse	12	5			10	
R3.04	Qualité de développement	15				8	5
R3.05	Programmation système			22			
R3.06	Architecture des réseaux		5	18			
R3.07	SQL dans un langage de programmation				25		
R3.08	Probabilités		17		5		
R3.09	Cryptographie et sécurité		10	10	5		
R3.10	Management des systèmes d'information				10	18	16
R3.11	Droit des contrats et du numérique	8			5	10	
R3.12	Anglais		5	5		7	8
R3.13	Communication professionnelle					7	16
R3.14	Projet personnel et professionnel						15
Pôle SAÉ							
SAÉ 3.Real.01	Développement d'une application	40	40	40	40	40	40
Crédits ECTS de l'UE :		5	5	5	5	5	5

Les SAÉ

◆ Semestre 3

- 1 SAÉ : Développement d'une application
- Durée : 5 jours, du 8 au 12/1/2024
- 1 jour d'analyse (modèles de données, IHM, architecture logicielle) + gestion de projet
- 3,5 jours de développement
- 0,5 jour de soutenance

Les SAÉ

◆ Semestre 4

- 1 SAÉ : Développement d'une application complexe = reprise d'une application existante avec recherche d'erreurs dans le code et améliorations
- Durée : 3 jours, du 25 au 27/3/2024

Le stage

- ◆ Début : le 2 avril 2024
- ◆ Durée : de 8 à 10 semaines
- ◆ Vous n'obtiendrez pas de gratification pour un stage de moins de 10 semaines
- ◆ Nombre de semaines de stage en BUT : 24
 - 8 à 10 semaines en BUT2 et 14 à 16 semaines en BUT3
 - donc si vous faites 10 semaines de stage en BUT2, vous devrez faire 14 semaines en BUT3

Stage + SAÉ S4 + Portfolio S4

- ◆ Stage : 40%
 - ◆ SAÉ S4 : 15%
 - ◆ Portfolio S4 : 5%
- total : 60% du S4

Assiduité

- ◆ L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées (cours magistraux, travaux dirigés, travaux pratiques, examens, stage en entreprise ...) dans le cadre de la formation est obligatoire pendant toute la durée des études.
- Émargement sur feuille de présence

Assiduité suite

- ◆ Toute absence doit être signalée par courriel dans les plus brefs délais au Directeur des études ainsi qu'aux enseignants concernés.
- ◆ Pour déclarer une absence et la justifier, le **formulaire de déclaration d'absence** doit être complété et envoyé par courriel au Directeur des études **accompagné du justificatif officiel, au plus tard dans les trois jours ouvrés à partir de la date du début de l'absence.**

Assiduité suite

- ◆ Passé ce délai, aucune justification ne peut être acceptée et l'absence sera considérée comme non justifiée.
- ◆ Rappel : un malus de 0,05 point est appliqué sur l'ensemble des UE du semestre concerné pour toute absence injustifiée constatée dans un élément pédagogique.

Absence à un contrôle

- ◆ Deux cas sont possibles :
 - L'absence est justifiée : il appartient à l'étudiant ayant été absent de solliciter de la part de l'enseignant concerné un rattrapage. Une épreuve de rattrapage sera proposée préférentiellement. En cas d'impossibilité, la note ABJ (absence justifiée) est reportée.
 - L'absence est injustifiée : la note ABI (absence injustifiée) est reportée. Elle correspond à un zéro dans le calcul des résultats du semestre.

Motifs valables d'absence

- ◆ maladie avec certificat médical original ;
- ◆ maternité et mariage avec justificatif ;
- ◆ décès d'un parent proche avec acte officiel ;
- ◆ convocation officielle avec justificatif ;
- ◆ autres motifs validés par le Directeur des études ou *in fine* la Responsable du département.

Cas des étudiants n'ayant pas validé une UE en 1^{re} année

- ◆ Les étudiant(e)s n'ayant pas validé une UE en 1^{re} année (moyenne < 10) doivent obtenir au minimum 10/20 dans cette UE en 2^e année pour la valider définitivement.

TD1 provisoire

- 1 M. BAGOT Paul
- 2 M. BAYON Axel
- 3 M. BRINDJONC Lukian
- 4 M. EPPELÉ Ferdinand
- 5 M. HAMON Arthur
- 6 M. LE BLAY Ianis
- 7 M. LEPLEY Gaëtan
- 8 M. LEROY Fabien
- 9 M. LEVALLOIS Mathéo
- 10 M. LOUVET Flavien
- 11 M. MEZIERE Lény
- 12 M. PETRUS Eliot
- 13 M. PEYREGNE Nicolas

TD2 provisoire

1 M. AUBRY Raphaël

2 M. DELCOURT Arthur

3 M. GUIDEAU Jean

4 M. JOBARD Maxime

5 Mme LAIGLE Émeline

6 M. LE BLAIS Tom

7 M. LE NEINDRE Ethan

8 M. LEROSIER Alexandre

9 M. LESIEUR Théo

10 M. MADELAINE Baptiste

11 Mme MARGO Lisa

12 M. MOUCHEL Matthéo

12 M. NICOLLE Raphaël

13 M. PATEY Valentin

14 M. PIEL Louis

15 M. REKAÏ Vladimir

16 M. RICOZZI Romain

17 M. RIGUET Cyrille

18 M. SCHNEIDER Clément

19 M. SEFRIOUI Hugo

20 M. SIOPATHIS Lukas

21 M. SNITH Valentin

22 M. SOREL Léni

TD3 provisoire

1	M. AÏT AZZOUZENE Julien	12	M. LAGAÜZÈRE Hugo
2	M. BALLU Martin	13	M. LECOQ Enzo
3	M. BARATIN Clément	14	M. LEVEQUE Luc
4	M. BERGEROT Guillaume	15	M. LEVESQUE Maxence
5	M. BRISSAUD Andgel	16	M. LOPES Alenso
6	M. CUREAU Baptiste	17	M. MORISSE Paul
7	M. DE LA POËZE D' HARAMBURE Cyprien	18	M. MUSSIER Adrien
8	M. DUBOS Arthur	19	M. SAILLY Julien
9	Mme ESSIENH Orianne	20	M. SAINT-GAUDIN Guilhem
10	M. FRIBOULET Victor	21	M. TOURBILLON Noé
11	Mme HARANG Gabrielle		



Questions

